



Cher-e-s camarades,

Veillez retrouver ci-dessous l'infolettre qui compile les infos concernant notre secteur, nos carrières et sur les mobilisations et l'activité syndicale. Cette infolettre est transmettre aux personnels, à afficher.

Nous vous rappelons également la tenue de la **formation syndicale du 15 octobre**. Toutes [les infos sont ici](#) pour nous signaler votre participation ainsi que la convocation vous donnant autorisation d'absence pour y participer.

1/ CONTRE L'AUSTERITE, TOU-TE-S EN GREVE LE 8 OCTOBRE



Le Conseil Syndical Départemental de la CGT Educ'Action 13 réuni le 22 septembre 2015 à Port de Bouc a débattu de l'appel à la grève le 8 octobre prochain ([Cf ci-joint](#)) pour la journée d'action interprofessionnelle initiée conjointement au plan national par la CGT, la FSU, Solidaires et la FAPT. Un appel

à la grève dans le cadre de la mobilisation nationale, ainsi qu'à participer massivement à la manifestation départementale, a été unanimement décidé.

Nous appelons nos adhérent-e-s et nos sections à se mobiliser le 8 octobre prochain pour construire une grève réussie des personnels de l'éducation dans les Bouches du Rhône. Aux côtés des autres salarié-e-s, du public comme du privé, nous porterons les mots d'ordre communs pour l'augmentation des salaires, contre l'austérité budgétaire, pour l'emploi et les services publics.

Retrouvez ici [l'appel de notre conseil syndical](#) et ici [l'appel intersyndical fonction publique](#).
D'autres matériels seront prochainement disponible

Manifestation interprofessionnelle à 10h30, Vieux-Port

Nous vous invitons à tenir réunions d'information syndicale et assemblées du personnel pour construire la mobilisation la plus large. Nous vous invitons également à nous tenir informés de leur tenue et de la dynamique qui s'en dégage pour la grève du 8 octobre. Nous rappelons que nous pouvons éventuellement nous rendre disponibles pour vous aider à les animer. N'hésitez pas à nous solliciter.

2/ POURSUIVRE LA MOBILISATION CONTRE LA REFORME DU COLLEGE

Avec plus d'un tiers des personnels des collèges en grève le jeudi 17 septembre, la mobilisation contre la réforme du collège est toujours aussi forte chez les personnels du second degré. L'intersyndicale nationale s'est réunie lundi 21/09. L'ensemble des organisations a décidé d'organiser une **manifestation nationale à Paris le samedi 10 octobre**, un [communiqué commun](#) a été publié mardi 22/09.

Un préavis de grève va être déposé le 10 afin de couvrir les collègues travaillant le samedi matin. Pour la CGT-Educ'action, la mobilisation du 8 octobre doit aussi permettre d'exiger l'abrogation de cette réforme.

La CGT a publié un nouveau [4 pages analysant cette réforme](#) permettant d'informer les personnels dans tous les secteurs de l'éducation.

Contenu de l'Infolettre

1/ Grève le 8 octobre	1
2/ Réforme du collège	1
3/ Formation syndicale	2
4/ Postes spécifiques nationaux & situation dans les établissements	2
5/ CA des collèges et lycées	2
6/ Dans le 1 ^{er} degré	2
7/ Voie professionnelle	2
8/ Lycée général et technologique	3
9/ Education prioritaire	3
10/ Assistant-e-s sociaux-ales	3
11/ Personnels administratifs, techniciens, de santé et sociaux	3
11/ PPCR	4
INFOS CARRIERES	4
SYNDICALISATION	4

3/ FORMATION SYNDICALE « MILITER DANS SON ÉCOLE, SON ÉTABLISSEMENT »

Rappelons la tenue de la journée de formation syndicale que nous organisons jeudi 15 octobre au lycée La Chatelier de Marseille (Précisions à venir) sur le thème « **militer dans son école, son établissement** ».

Vous trouverez [ici la présentation de la journée et la convocation permettant d'y participer](#).

Nous vous invitons à nous signaler votre présence à cette formation syndicale en remplissant le [formulaire sur le site ici](#)

4/ POSTES SPECIFIQUES NATIONAUX & SITUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Lundi 12 octobre, nous siégerons au groupe de travail rectoral qui doit établir la liste des postes spécifiques nationaux (qui seront donc ouverts au mouvement en novembre) dans les LGT et LP. **Nous vous invitons à nous transmettre toutes les infos nous permettant d'intervenir sur les situations.**

Par ailleurs, lors du conseil syndical départemental, le tour des établissements présent-e-s à montré que la rentrée est très difficile dans grand nombre d'écoles et d'établissements (postes toujours vacants, situation problématique des stagiaires, réemploi des non-titulaires, manque de personnels, sureffectifs). **Dans la perspective du CTA du 16 octobre, nous vous appelons à nous remonter à sdencgt13@wanadoo.fr toutes les situations qui nécessitent notre intervention.**

5/ CA DES COLLEGES ET LYCEES : PRESENTER DES CANDIDAT-E-S CGT PARTOUT

Dans les collèges et lycées, les élections des représentants des personnels au conseil d'administration auront bientôt lieu. Il est important de présenter des candidats CGT-Educ'Action à ces élections. Cela permet de porter la parole des collègues lors du CA, d'avoir des informations sur les moyens et la gestion de l'établissement et donne un point d'appui pour créer un rapport de force lorsque c'est nécessaire... **Aussi nous vous encourageons vivement à préparer des listes CGT-Educ'Action ouverte aux non-syndiqué-e-s ou éventuellement en association avec d'autres organisations syndicales en fonction de la situation dans votre établissement.**



Nous attirons votre attention sur le fait que les listes sont à déposer 10 jours avant le scrutin.

Vous trouverez ici les [rappels sur le droit syndical concernant le CA et ses élections, ainsi qu'un modèle de profession de foi à adapter selon les établissements](#).

N'hésitez pas à nous transmettre vos professions de foi et les résultats des élections dans vos établissements.

6/ DANS LE 1^{ER} DEGRE

La rentrée est derrière nous, c'est le moment de faire le point sur tous les dossiers dans le 1^{er} degré : réforme des rythmes scolaires aux effets néfastes ; revalorisation via l'ISAE insignifiante ; refonte des programmes très partielle ; annualisation du temps de travail des personnels enseignants ; réduction à la peau de chagrin de la formation initiale et continue ; liquidation programmée des RASED, nouvelle carte mal taillée de l'Éducation prioritaire... La liste est longue.

Le Petit cahier spécial 1^{er} degré commence à faire le point sur ces questions. [Il est à télécharger ici](#)

Au sommaire : Conseillers pédagogiques ; ULIS ; Rythmes scolaires ; AESH ; Formation ; ...

7/ VOIE PROFESSIONNELLE : OU EN EST-ON ?

Cette question, les personnels des lycées professionnels se la posent une nouvelle fois à cette rentrée. Les différents ministres nous ont promis un bilan de la voie professionnelle, il n'a toujours pas été produit. Six ans après la réforme du bac pro, et l'introduction du tout CCF, les dégâts sont pourtant visibles et la rénovation de la voie pro, une totale illusion.

Un 4 pages spécial voie professionnelle vient d'être publié, il fait le point sur quelques questions d'actualité : Suppression du CCF pour certaines épreuves du Bac Professionnel, l'apprentissage ; les expérimentations de Seconde professionnelle de détermination.

Une info spéciale Voie professionnelle a également été envoyée à l'ensemble des collègues de l'académie : [elle est à retrouver ici](#)

8/ LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE : VIGILANCE POUR LES ETATS DE SERVICE

Nouveauté de cette rentrée dans les LGT, les heures de première chaire n'existent plus et sont remplacées par une pondération. Toute heure travaillée dans le cycle terminal des voies générales et technologiques, sauf en EPS, est pondérée à 1,1 h pour le décompte du maxima de service des enseignant-e-s, dans la limite d'une heure devant élèves.

Il n'existe donc plus de seuil minimal (6 h devant élèves) pour obtenir une diminution de service et les heures de groupe sont toutes pondérées. Enfin, cette pondération s'applique que les collègues soient titulaires ou non. **Il est essentiel pour les personnels concernés de faire respecter leurs droits. Cette pondération ne doit pas être automatiquement comptabilisée en heures supplémentaires mais bien en décharges de service.** A ce sujet, la CGT Educ'action s'oppose à l'écriture de la circulaire qui, en contradiction du décret, spécifie que « lorsque l'application des pondérations donne lieu à l'attribution d'au plus 0,5 heure supplémentaire, l'enseignant pourra être tenu d'effectuer, en sus, une heure supplémentaire entière »

Pour faire le point sur cette question, nous vous invitons à consulter [le 8 pages spécial Pondérations](#) ainsi que [celui sur les nouvelles obligations de service](#) qui s'appliquent en cette rentrée. Rappelons que les PLP et PEPS ont été exclus de la pondération de 1.1 pour enseignement dans le cycle terminal. **La CGT-Educ'action continue de dénoncer cette situation.**

9/ EDUCATION PRIORITAIRE : LES INFOS SUR LES INDEMNITES

Depuis plus d'un an, la CGT-Educ'action dénonce la pseudo relance de l'éducation prioritaire imposée par le ministère malgré les mobilisations des parents et personnels. Celle-ci se solde par une réduction de la carte de l'éducation prioritaire avec la mise en place de réseaux différenciés REP ou REP+. **Les lycées et LP précédemment ZEP ne sont toujours pas reconnus dans le cadre de l'éducation prioritaire.**

Pour tous les établissements déclassés et leur personnel, c'est à court terme la fin des moyens spécifiques. Mais même dans les REP ou, REP+, aucune garantie du maintien de moyens spécifiques pour de faibles effectifs ! Sur cette question de l'éducation prioritaire et de ses moyens, la mobilisation devra se poursuivre. **Mais l'heure est aussi à faire les comptes de la reconnaissance de la pénibilité en terme de pouvoir d'achat.**

C'est pourquoi, nous avons publié [un 4 pages donnant toutes les infos concernant les indemnités](#) dans les établissements REP+ (page 1), REP (page 2), "déclassés ZEP" (page 3) et pour les personnels qui touchaient la NBI (page 4)

10/ PUBLICATION SPECIAL ASSISTANT-E-S SOCIAUX-ALES



En cette rentrée, il est important de faire le point sur les dossiers concernant les assistant-e-s sociaux-ales. **C'est ce que fait [le 4 pages spécial](#) que nous vous invitons à transmettre aux collègues de nos établissements.**

Au sommaire : Risques psycho-sociaux et conditions de travail ; Circulaire des missions ; Travail Social ; PPCR ; RIFSEEP

11/ PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNICIENS, DE SANTE ET SOCIAUX : LE RIFSEEP = DANGER !

Entre juillet 2015 et janvier 2017, **le régime indemnitaire de la fonction publique sera modifié** par la mise en place progressive du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Les corps de la filière administrative (attachés d'administration, SAENES, ADJAENES) seront concernés dès le 1er septembre 2015. En janvier 2016, ce sera le tour des filières ITRF et des personnels sociaux et de santé. Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à remplacer l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR). [Le point sur le RIFSEEP dans le 4 pages à télécharger ici.](#)

11/ PARCOURS PROFESSIONNEL, CARRIERE REMUNERATION (PPCR)

A la fin du mois, la CGT Fonction Publique aura à se prononcer sur la signature ou non de la proposition d'accord sur Parcours Professionnel, Carrière Rémunération (PPCR). La FSU, l'UNSA et la CFDT seront signataires de cet accord sur les PPCR, FO a décidé de le rejeter, Solidaires ne s'est pas encore prononcé.

Malgré quelques avancées très limitées dans cet accord, compte-tenu du gel du point d'indice, d'un calendrier d'application du protocole après 2017, ce qui est pour le moins problématique, de l'allongement des carrières et de la mise en place de grade à accès fonctionnel avec glissement vers une fonction publique d'emploi, la CGT-Educ'action s'est prononcé contre la signature. La décision pour l'ensemble de la CGT sera prise le 29 septembre.

[Les infos concernant ce protocole d'accord sont ici](#)

INFOS CARRIERES

-> **Reclassement des stagiaires** : Le dossier de reclassement doit être déposé avant le 1^{er} octobre pour être pris en compte dans le barème des mutations interacadémiques auxquelles devront participer les stagiaires : [toutes les infos ici](#).

-> **Hors-Classe** : La campagne d'enregistrement des diplômés en vue des prochaines promotions à la hors classe est ouverte : les enseignants n'ayant pas transmis à la (DIPE) la photocopie de leur(s) diplôme(s) doivent impérativement le faire avant le 6 novembre 2015. [Circulaire ici](#)

Par ailleurs, les enseignants pouvant justifier de périodes d'affectation sur 5 ans en établissement d'éducation prioritaire actuellement et/ou au cours de leur carrière doivent également fournir les photocopies de leurs bulletins de salaire à la DIPE (uniquement pour ceux ne l'ayant pas déjà fait), avant le 31 mars 2016. [Circulaire ici](#)

-> **Avancement d'échelon** : Les CAPA d'avancement d'échelon toujours très attendue par les collègues, dans le contexte de gel des salaires auront lieu mi-décembre. [Toutes les infos ici ainsi qu'une fiche de suivi syndical](#)

-> **Concours** : Les inscriptions aux concours statutaires et recrutements réservés de la session 2016 sont ouverts du jeudi 10 septembre au jeudi 15 octobre 2015 à 17 h. Toutes les infos sont ici : [Pour les enseignants](#) & pour les [personnels administratifs, sociaux et de santé \(ASS\)](#) .

-> **Congé formation** : La nouvelle campagne d'inscription pour l'obtention d'un congé de formation professionnelle au titre de l'année scolaire 2016/2017 est ouverte du mardi 22 septembre 2015 au lundi 2 novembre 2015 inclus. La circulaire est parue au [Bulletin Académique n°680](#) . Retrouvez [ici les infos](#)

-> **Frais de changement de résidence** : Les personnels nouvellement affectés dans l'académie peuvent prétendre, sous certaines conditions et sous réserve de déménagement effectif lié à la nouvelle affectation, au versement d'une indemnité pour frais de changement de résidence. Retrouvez [ici les infos](#)

Pour tout contact et demande d'information, écrivez à eluscapa@cgt-aix-marseille.fr

SYNDICALISATION

La rentrée, c'est le bon moment pour proposer aux nouveaux collègues comme aux plus anciens de rejoindre la CGT.

Vous trouverez [ci-joint le dossier complet](#) à imprimer et à remettre à tou-te-s les collègues intéressé-e-s dans vos établissements.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, une bonne semaine
Bien syndicalement